



## Séminaire Chaire ACPR : Excès de confiance des entrepreneurs et prêts bancaires

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 12 octobre 2022, Julien Sauvagnat (Université de Bocconi), qui a présenté ses travaux sur les conditions d'octroi de prêts des banques à des entrepreneurs manifestant un excès de confiance.

Le papier étudie comment les banques prêtent à des entrepreneurs caractérisés par une surestimation de leurs propres capacités. À des fins d'identification, les auteurs utilisent les résultats d'un sondage scolaire d'auto-évaluation des élèves sur leurs compétences en mathématiques et italien à travers les régions d'Italie. Les auteurs en déduisent que les entrepreneurs ayant trop confiance en eux font plus défaut sur leurs prêts, payent des taux d'intérêt plus élevés et se voient plus confrontés à des refus de prêt. Conformément aux prédictions d'un modèle théorique de prêt bancaire dans lequel les emprunteurs ont des biais de confiance, les banques qui exigent plus de collatéral sont moins susceptibles de restreindre leur offre de prêt à des emprunteurs trop confiants. Cependant, ces mêmes emprunteurs ne sont pas corrigés dans leurs biais par les exigences de collatéral, à la différence des emprunteurs les plus risqués en termes de crédit, car ils investissent plus et font davantage défaut lorsqu'ils font face à des banques ayant des exigences en collatéral plus élevées.

Les questions de l'auditoire ont porté sur les thèmes suivants :

- i. La distinction entre un excès de confiance et une appétence au risque ;
- ii. La validité de l'instrument économétrique (l'auto-évaluation des élèves) exploité dans l'étude.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Le prochain séminaire aura lieu le mercredi 9 novembre en mode hybride, avec en intervenant Simon Mayer (HEC Paris) qui présentera ses travaux sur l'intermédiation financière non bancaire, la création d'actifs sans risque et les crypto-actifs.